

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT

le projet de plan de quartier Clendy-dessous

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la parution dans un hebdomadaire romand d'un article mettant en cause un des Municipaux, M. Jean-Daniel CARRARD, la Municipalité souhaite apporter les précisions suivantes sur les procédures qu'elle suit de manière générale, conformément aux prescriptions légales de l'article 65a de la Loi sur les communes et conformément, également, à son propre règlement.

La Municipalité confirme que M. le Municipal CARRARD a fait preuve de transparence et a déclaré ses intérêts, et que chaque fois que la question du projet de plan de quartier Clendy-dessous a été abordé, M. le Municipal a quitté la salle et n'a donc pas pris part, ni au débat, ni au vote.

Par ailleurs, l'étude de ce plan de quartier a été mise à l'agenda pour deux raisons :

- la première parce qu'elle est prévue par le plan générale d'affectation datant de 2003 et
- la deuxième parce qu'elle répond aux objectifs fixés dans le cadre du projet d'agglomération en particulier ceux visant à requalifier et à densifier différents quartiers de la Ville.

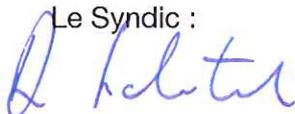
M. CARRARD et la Municipalité ont par conséquent agi dans le respect le plus strict des règles et la Municipalité regrette et condamne les attaques dont un de ses membres a fait l'objet.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

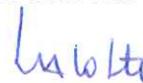
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal

La Secrétaire :



S. Lacoste